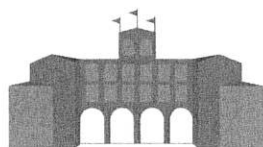


REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



VALRÉAS
ENCLAVE DES PAPES

COMMUNE DE VALREAS

Direction des Services Techniques
Dossier suivi par Denis DUCIEL
☎ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.17.59
Courriel : dst@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/DST/LM

DÉCISION N° 2024-01/17

MARCHÉ DE TRAVAUX : AMÉNAGEMENT ET REQUALIFICATION DE LA PLACE CARDINAL MAURY

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un marché public de travaux pour l'aménagement et la requalification de la place Cardinal Maury à Valréas ;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'appel public à la concurrence en procédure d'appel d'offres ouvert a été publié sur le profil acheteur de la commune de Valréas le 5 octobre 2023 ainsi qu'au BOAMP le 6 octobre 2023, indiquant comme date limite de réception des offres le 27 octobre 2023 à 16 h 00.

CONSIDÉRANT les critères de jugement des offres suivants et leurs pondérations :

- Lot N°1- Aménagement paysagers :
- Critère N°1 – Le prix à 40%,
- Critère N°2 – La valeur technique à 60 % décomposé comme suit :
 - Sous-critère N°1 : Pertinence de la méthodologie mise en place et de l'organisation du chantier (20%),
 - Sous-critère N°2 : Cohérence du planning prévisionnel et du phasage de chantier et proposition d'optimiser les délais (10%),
 - Sous-critère N°3 : Pertinence de la traçabilité des fournitures et des références des fournisseurs correspondants (10%),
 - Sous-critère N°4 : Gestion des contraintes liées à la mise en chantier (10%),

REÇU EN PREFECTURE

le 31/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-218401388-20240126-DEC_2024_01

- Sous-critère N°5 : Mesures environnementales prises pour diminuer les nuisances du chantier, gérer les pollutions accidentelles, réduire les émissions de gaz à effet de serre et gérer les déchets (10%),
- Lot N°2 – Serrurerie/Mobilier :
 - Critère N°1 – Le prix à 40%,
 - Critère N°2 – La valeur technique à 60 % décomposé comme suit :
 - Sous-critère N°1 : Pertinence de la méthodologie mise en place et de l'organisation du chantier (20%),
 - Sous-critère N°2 : Cohérence du planning prévisionnel et du phasage de chantier et proposition d'optimiser les délais (10%),
 - Sous-critère N°3 : Pertinence de la traçabilité des fournitures et des références des fournisseurs correspondants (10%),
 - Sous-critère N°4 : Gestion des contraintes liées à la mise en chantier (10%),
 - Sous-critère N°5 : Mesures environnementales prises pour la gestion des déchets (10%) ;

CONSIDÉRANT que les offres des entreprises suivantes :

Lot N°1 - Aménagement paysagers : Entreprise SRV BAS MONTEL à SORGUES (84700),
Lot N°2 – Serrurerie/mobilier : Le groupement d'entreprises conjoint SOLS VALLEE DU RHONE à LIVRON-SUR RHÔNE (26250) mandataire, SARL SMF à CLIIOUSCLAT (26270) co-traitant,
sont apparues économiquement les plus avantageuses et qu'elles répondent aux attentes de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que les crédits sont inscrits au budget ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : de conclure le marché de travaux relatif à l'aménagement et la requalification de la place Cardinal Maury à Valréas avec les entreprises suivantes :

- Lot N°1 – Aménagements paysagers : Entreprise SRV BAS MONTEL à SORGUES (84700),
- Lot N°2 – Serrurerie / mobilier : Le groupement d'entreprises conjoint SOLS VALLEE DU RHONE à LIVRON-SUR RHÔNE (26250) mandataire, SARL SMF à CLIIOUSCLAT (26270) co-traitant.

Article 2 : La dépense sera imputée à l'article 2315 du budget communal, pour un montant de 49 574.50 € HT pour le lot N°1, soit 59 489.40 € TTC et un montant de 51 839.12 € HT pour le lot N°2, soit 62 206.94 € TTC.

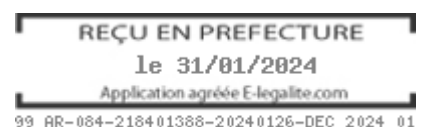
Article 3 : Tout document afférent à ce marché public, dont un exemplaire est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.



Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision

Fait à Valréas, le 26 janvier 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire compte tenu :
de la transmission en Préfecture, le 31 janv. 2024
de la publication sur le site internet, le 31 janv. 2024

REÇU EN PREFECTURE
le 31/01/2024
Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 31/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-218401388-20240126-DEC_2024_01